



SIVOM ENFANCE JEUNESSE
du Canton de Cozes

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 19 MARS 2015**

-:-:-:-

Le dix-neuf mars deux mil quinze à dix-neuf heures, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de CHENAC ST SEURIN D'UZET.

PRESENTS :

M. FAURE Jean-Louis, Président – délégué titulaire de Mortagne sur Gironde
Mme ROCHETEAU Elisabeth – 2^e vice-Présidente - déléguée titulaire de Floirac
M. BAUMGARTEN Nicolas – 3^e vice-Président - délégué titulaire de Meschers
M. ROY Jean-Paul – délégué titulaire d'Arces sur Gironde,
Mme MONEL Nathalie – déléguée titulaire de Barzan
Mme MARCOMBE Catherine – déléguée titulaire de Brie sous Mortagne
M. DELAUNAY François – délégué titulaire de Chenac St Seurin d'Uzet
Mme NEGRO-FRER Jacqueline – déléguée titulaire d'Epargnes
M. POURPOINT Bernard – délégué titulaire de Grézac
Mme CARRE Michèle – déléguée titulaire de Semussac
Mme BRANCHEREAU Jeannette – déléguée titulaire de Talmont

Assistés de :

M. BERNY Nicole – déléguée suppléante d'Arces sur Gironde,
Mme BOURGEAUT Sandrine – déléguée suppléante de Barzan,
Mme LAVERDIN Mireille – déléguée suppléante de Brie sous Mortagne
Mme MORAND Sylvie – déléguée suppléante de Floirac
M. PEREZ Laurent – délégué suppléant de Mortagne sur Gironde

Excusés :

M. ARNAUD Philippe – 1^{er} vice-Président- délégué titulaire de Cozes (pouvoir à Mme ROCHETEAU),
Mme GIRARD Colette, déléguée suppléante de Cozes
Mme RENAUD Mylène, déléguée titulaire de Boutenac Touvent

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame ROCHETEAU Elisabeth (Floirac)

Le quorum étant atteint, Monsieur FAURE déclare la séance ouverte. Il remercie Monsieur le Maire de Chenac d'accueillir ce comité dans sa commune.

➤ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 8 DECEMBRE 2014**

Adopté à l'unanimité.

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2014 et COMPTE DE GESTION 2014**

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2014, document qui retrace l'exécution du Budget Primitif et des décisions modifications éventuelles qui s'y rattachent, lequel peut se résumer ainsi :

| RESULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET | | | | |
|---------------------------------------|--|---|-------------------------------|----------------------------|
| | <i>Résultat à la clôture de l'exercice précédent</i> | <i>Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité</i> | <i>Résultat de l'exercice</i> | <i>Résultat de clôture</i> |
| <i>INVESTISSEMENT</i> | 29.209,97 € | 0 € | 2.282,61 € | 31.492,58 € |
| <i>FONCTIONNEMENT</i> | 47.662,19 € | 0 € | 9.677,20 € | 57.339,39 € |
| TOTAL | + 76.872,16 € | 0 € | 11.959,81 € | + 88.831,97 € |

Monsieur le Président quitte la salle et la Présidence est assurée par la doyenne de l'assemblée, Madame NEGRO-FRER Jacqueline.

Madame NEGRO-FRER demande aux membres présents s'ils ont des observations sur ce compte administratif.

Monsieur DELAUNAY pose deux questions : l'une concernant la présentation du CA par structure et l'autre sur les restes à charge par structure, qui sont de l'ordre de 20 % sauf pour les structures de Mortagne et Secteur jeunes.

La répartition par structure est nécessaire pour les déclarations à effectuer auprès de la CAF. Quant aux restes à réaliser plus importants sur les secteurs de Mortagne et Jeunes, les tableaux de fréquentation joints au dossier montrent les effectifs fréquentant les différents sites et expliquent ces écarts.

Le Comité Syndical, sous la Présidence de Madame NEGRO-FRER, doyenne d'âge, **DECIDE** à la majorité moins une abstention (M. BAUMGARTEN)

- d'approuver le Compte Administratif présenté par Monsieur le Président, pour l'exercice 2014,
- constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du comptable municipal ;
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2014**

Le Comité Syndical, considérant le Compte Administratif de l'exercice 2014, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif :

- présente un résultat de fonctionnement excédentaire de **57.339,39 €** ;
- présente un solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement de **31.492,39 €** ;

décide à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire :

- affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)
(ligne 002) **57.339,39 €**
- ♦ solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001) **31.492,39 €**

➤ **BUDGET PRIMITIF 2015**

Monsieur le Président présente le budget primitif 2015 et détaille les différents chapitres. L'augmentation en dépenses de fonctionnement est de 2,3 % par rapport à 2014. Les participations communales diminuent de 8 %. Pour l'année prochaine, M. FAURE annonce une nouvelle baisse des participations communales.

Il propose de passer au vote de ce budget. Le Comité Syndical, à la majorité moins une abstention (M. BAUMGARTEN)

➤ **ADOPTER** le budget Primitif 2015, qui s'élève à :

▪ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Dépenses 1.264.323,00 €
- Recettes 1.264.323,00 €

▪ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

- ♦ Dépenses 48.225,58 €
- ♦ Recettes 48.225,58 €

➤ **ENTERINE** le montant de chacune des contributions communales suivantes,

| | |
|-------------------------------|--------------|
| ARCES | 16.050,87 € |
| BARZAN | 15.606,14 € |
| BOUTENAC TOUVENT | 5.490,05 € |
| BRIE SOUS MORTAGNE..... | 4.454,88 € |
| CHENAC | 14.289,57 € |
| COZES | 59.823,98 € |
| EPARGNES | 21.357,27 € |
| FLOIRAC..... | 7.297,00 € |
| GREZAC | 27.326,74 € |
| MESCHERS | 104.851,96 € |
| MORTAGNE SUR GIRONDE | 23.093,19 € |
| SAINT ROMAIN SUR GIRONDE..... | 892,57 € |
| SEMUSSAC | 76.789,52 € |
| TALMONT | 2.588,86 € |

➤ **POLITIQUE DE SOLIDARITE INTERCOMMUNALE – GREZAC et SIVOS**

Monsieur le Président informe l'Assemblée Délibérante que, au titre de la politique de solidarité intercommunale du SIVOM pour le Développement de la Politique Enfance et Jeunesse, et dans la mesure où la Commune de Grézac ainsi que le SIVOS d'ARCES/BARZAN/CHENAC/EPARGNES assurent directement un service d'accueil des enfants dans un cadre périscolaire, elles sont susceptibles de se voir attribuer une aide sous forme de subvention de fonctionnement, en vue du financement de ce dispositif destiné à l'enfance et à la jeunesse.

Monsieur le Président précise que cette aide, d'un montant de 4 317 € par structure, à imputer sur le budget 2015 et qui concerne ce même exercice, doit faire l'objet d'une convention.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le versement des aides à la commune de Grézac et au SIVOS et AUTORISE le Président à signer les conventions avec les deux collectivités.

➤ **LIGNE DE TRESORERIE**

Afin de prévoir les fonds nécessaires au fonctionnement du SIVOM du Canton de Cozes, il convient de renouveler la ligne de trésorerie. Montant 150.000 euros.

A l'unanimité, les membres du comité syndical autorise le Président à renouveler la ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel.

➤ **AIDE FINANCIERE APPORTEE PAR L'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE –**

Les délibérations et les conventions pour l'année 2015 relatives à l'aide financière apportée par l'ARA aux communes et EPCI pour le maintien et le développement de l'offre de services d'accueil et d'animation des 0-18 ans seront proposées au vote du Conseil Communautaire le 23 mars prochain.

A l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à signer la convention à intervenir avec l'ARA.

➤ **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Président informe l'assemblée que cinq agents ont obtenu leur examen d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe et qu'un agent, éducateur de Jeunes Enfants, réunit les conditions pour être nommé au grade d'Educateur Principal de jeunes Enfants.

Il propose de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

- ⇒ Suite à l'obtention de l'examen professionnel d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe :
 - Création de 4 postes d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe, à temps complet (il restait 1 poste vacant au tableau des effectifs).
 - Suppression de 5 postes d'adjoint d'animation de 2^e classe, à temps complet.
- ⇒ Inscription au tableau d'avancement de grade (au choix, sous condition d'avoir atteint le 5^e échelon du grade d'Educateur de jeunes enfants :
 - Création d'un poste d'Educateur Principal de Jeunes enfants, à temps complet
 - Suppression d'un poste d'Educateur de jeunes Enfants, à temps complet.

Après débat, les membres du comité syndical **APPROUVENT**, à l'unanimité, la modification suivante :

- Création de 4 postes d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe, à temps complet
- Suppression de 5 postes d'adjoint d'animation de 2^e classe, à temps complet
- Création d'un poste d'Educateur Principal de Jeunes enfants, à temps complet
- Suppression d'un poste d'Educateur de jeunes Enfants, à temps complet

Et ce, au 1^{er} avril 2015.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur DELAUNAY demande quel est l'âge moyen des employés du SIVOM. Monsieur FAURE répond que l'âge moyen est de 35 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 00.

Ont signé au registre, les membres présents.

Le Président,

Les Membres,